



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

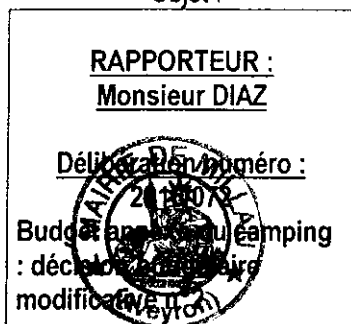
Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....34

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :



ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS : Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2017/232 du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2018 de la ville de Millau et de ses budgets annexes ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2018 du budget annexe du camping reprend les résultats de l'exercice 2017 ;

Considérant que le contentieux avec la Société Atlantis condamne la ville au versement d'une indemnité d'un montant de 10 000 euros majoré de 2 000 euros de frais accessoires non prévus au BP et compensé par une subvention d'équilibre de la ville du même montant ;

Considérant que la section de fonctionnement augmente de 2 000 euros en recettes et en dépenses ;

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général		0,00	0,00
	6068 : autres matières et fournitures			0,00
	611 : prestations de services avec entreprises			0,00
	6226 : honoraires			0,00
	63512 : taxes foncières			
65	Autres charges de gestion courante	650,91	0,00	0,00
	6541 : créances admises en non-valeur	650,91		0,00
66	Charges financières	1 782,00	0,00	0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	1 482,00		0,00
	66112 : intérêts rattachement des ICNE	300,00		
	668 : autres charges financières			
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	2 000,00
	678 : autres charges exceptionnelles		2 000,00	2 000,00
042	Dotations aux amortissements et prov.	4 613,00		
	6811 : dotation amort. Immo. Incor. & Corp.	4 613,00		
023	Virement à la section d'investissement	6 039,00		0,00
	TOTAL DEPENSES	13 084,91	2 000,00	2 000,00
	RECETTES			
66	Charges financières	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		
	678 : autres charges exceptionnelles			
70	Ventes	12 000,00	0,00	0,00
	70878 : autres redevables	12 000,00		
75	Autres Produits de Gestion Courante	0,00		
	757 : redevance versée par fermiers conc.			
	758 : Produits divers de gestion courante			
77	Produits Exceptionnels	0,00	2 000,00	2 000,00
	774 : Subventions exceptionnelles			0,00
	7788 : Autres produits exceptionnels	0,00	2 000,00	2 000,00
013	Atténuations de charges	0,00		
	6611 : ICNE			
002	Excédent reporté	1 084,91		0,00
	TOTAL RECETTES	13 084,91	2 000,00	2 000,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
16	Emprunts et Dettes Assimilés	10 652,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts en euros	10 652,00		0,00
	16882 : ICNE			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	2312 : Terrains			0,00
	2313 : Constructions			
001	Déficit reporté	5 730,26		0,00
	TOTAL DEPENSES	16 382,26	0,00	0,00
	RECETTES			
021	Virement de la section de fonctionnement	6 039,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 730,26	0,00	0,00
	1068 : excédent fonctionnement capitalisé	5 730,26		0,00
16	Emprunts et Dettes Assimilés	0,00		
	1641 : emprunts en euros			
	16882 : ICNE			
040	Amortissement des immobilisations	4 613,00		
	28031 : Amort. Frais d'études NSR			
	28182 : Immos. Corporelles Mat de transpt	762,00		
	28183 : Amot. Mat. Bureau et Informatiq.			
	28188 : Immos. Corporelles autres	3 851,00		
	TOTAL RECETTES	16 382,26	0,00	0,00

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 30 avril 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Adopté par : 25 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL ,
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Isabelle
CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau
Christophe PIERRE

